



MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SARTHE
4, Grande Rue
72190- NEUVILLE SUR SARTHE

02 43 25 30 97

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2019

Le Dix Décembre Deux Mille Dix-neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Jean FARCY, Mme Claudette BOUSSION, M. Yves SECHET, Mme Florence THISE, M. Christophe FURET, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Jean Claude ESNAULT, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, M. Paul DOUILLARD, Mme Sylvie LEFEUVRE, M. Philippe LANGELLO, Mme Catherine CHEDANE, M. Gérard SIDOT.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : Mme Christelle YVARD, Virginie DURAND qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Aurélien BOURGAULT, Mme Véronique JULIENNE qui donne pouvoir à M. Yves SECHET.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.
La délibération n°5 inscrite à l'ordre du jour est supprimée.

1ère commission : FINANCES ET URBANISME **Rapporteur : M. Jean FARCY**

Finances

Statuts de la Communauté de Communes

délibération n°1

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le siège de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe sera situé à Joué L'Abbé à compter du 6 janvier 2020.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, lors de son conseil communautaire du 14 octobre 2019 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin de modifier l'adresse du siège social de l'hôtel communautaire.

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivité territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ; soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, soit l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Mme le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 14 octobre dernier. Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide d'adopter :

ARTICLE 3: SIEGE

Le siège de la communauté de communes est fixé au

918 rue des Petites Forges – ZA « Les Petites Forges » – 72 380 JOUE L'ABBE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative

délibération n°2

Considérant l'exercice budgétaire 2019,
Considérant les acquisitions de concessions et logiciels en 2019,
Considérant les dépenses engagées suite à l'incendie des anciens hangars Thuaudet,

Au vu de ces considérants il convient d'abonder les comptes 2051 et 2152 en diminuant les crédits imputés au compte 020 dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

- Diminution de crédits au 020 – dépenses imprévues	26 500,00 €
- Augmentation de crédits au 2051 – Concessions et droits	6 500,00 €
- Augmentation de crédits au 2152 – Aménagements	20 000,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnité du trésorier

délibération n°3

Vu l'article N°97 de la loi 82.123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales
Vu le décret N° 82.179 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics, aux agents extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat.
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'octroi de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non décentralisateur des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Considérant l'aide et les conseils apportés par Madame Jocelyne GOUSSET, Trésorier et Receveur de la commune, pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables, pour la période de janvier à juin 2019,

Considérant l'aide et les conseils apportés par Monsieur Jean MARTY, Trésorier et Receveur de la commune, pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables, pour la période de juillet à décembre 2019,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer :

- une indemnité de gestion à Mme Jocelyne GOUSSET, au taux calculé suivant l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983.
- une indemnité de gestion à M. Jean MARTY, au taux calculé suivant l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983.

Il est proposé de verser dans chaque cas une indemnité pour l'exercice 2019 de 326,90 € brut ce qui représente une indemnité nette de 295,76 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Admissions en non-valeur

délibération n°4

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
M. le trésorier du Mans informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2017 et 2018 pour un montant de 86.12 € qui se décompose ainsi :

- | | |
|--|----------------------|
| • 2018 – Titre 732 bordereau 41 : 56,50€ - | non valeur : 28,04€ |
| • 2018 – Titre 1410 bordereau 86 : | non valeur : 33,00 € |
| • 2017 – Mandat annulatif 2 bordereau 2 | non valeur : 25,08 € |

Madame le Maire soumet au Conseil les admissions en non-valeur (compte6541) demandées par la Direction générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

- L'admission en non valeur de deux titres et l'annulation d'un mandat annulatif pour la somme totale de 86.12€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les grandes lignes des échanges avec M. Marty, notamment les perspectives concernant les régies. La municipalité pourrait être titulaire d'un compte de dépôt, avec une carte de paiement. Il pourrait aussi être envisagé l'acquisition d'un terminal de paiement, afin de permettre aux administrés de payer avec leur carte de crédit, mais aussi de laisser une empreinte bancaire dans le cadre des cautions versées lors des locations de salle.

Urbanisme

Point d'étape projet logements sociaux

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des échanges en cours sur un programme de logements sociaux ou de logements en accession à la propriété sur le secteur des anciens hangars Thuaudet, à La Trugalle.

Assainissement

Présentation du rapport d'activités 2018 du SIDERM

délibération n°5

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,
Vu les articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose que la commune de Neuville-sur-Sarthe a été destinataire du rapport d'activités 2018 du SIDERM, le 20 août 2019.

Le rapport d'activités est disponible sur demande pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie auprès de Mme Duval.

Monsieur Jean FARCY expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Un petit secteur concerne la commune, environ 35 abonnés. Le prix est de 2,15 € / m3. (2,27 € pour les abonnés du SIAEP des Fontenelles)

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités du SIDERM.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de prendre acte du rapport d'activité du SIDERM pour l'exercice 2018.

Article 2 : de prendre acte du compte annuel de résultat de l'exploitation relatif au service public d'adduction en eau potable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème commission : BATIMENTS — SPORTS — ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur Mme Claudette BOUSSION

Travaux réalisés

Mme Claudette BOUSSION expose les principaux travaux qui ont été réalisés ces dernières semaines.

- Un store a été posé à la Maison des Assistants Maternels
- Au chalet de pétanque, la peinture a été refaite et la porte d'entrée a été changée. Ces travaux ont été réalisés par les agents communaux.
- Au cimetière, 14 concessions en terrain commun ont été reprises.
- Le vendredi 15 novembre, le chauffage de l'école est tombé en panne. Les réparations ont été effectuées la semaine suivante.
- Le 28 novembre, le chauffage de la salle polyvalente est tombé en panne. Après un dépannage en urgence, les réparations ont été effectuées la semaine suivante.
-
- Après constatation d'une fuite d'eau au niveau des sanitaires du restaurant scolaire ; le sanitaire adulte a été remplacé par les agents communaux.

Travaux à venir

- A l'église, le chevalet de présentation du mécanisme des cloches sera installé jeudi et vendredi.
- Les carreaux de carrelage cassés seront remplacés très prochainement à l'épicerie.
- Les portes du cimetière seront repeintes au printemps.
- Des problèmes de débit d'eau persistent au niveau des douches de la Salle omnisports. Le mitigeur est d'origine et doit être changé. Par la même occasion, le calcaire du chauffe-eau sera retiré.

Actualités des associations

Le club de basket a annulé les 24h basket 2020. Aucune date ne semblait convenir pour cet événement.

L'association de pétanque neuvilloise a prononcé sa dissolution fin novembre 2019.

3ème commission : VOIRIE - ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Yves SÉCHET

Chantiers réalisés ces dernières semaines

Les décors de Noël ont été posés cette semaine.

Concernant les fossés, 5 km de profilage ont été réalisés en 3 jours.

Une clôture bois a été installée par les agents communaux à l'entrée du terrain de la gare.

Sur le parking de la 2ème DB, Les travaux sont terminés. Le pavage et les enrobés sont réalisés. Les poteaux ont été posés par les agents de la commune.

Chantiers à venir

Un frêne malade sera abattu route du Vieux Moulin.

Des arbres, environ 10, vont être plantés sur le parking 2ème DB, à la MAM et route du Vieux Moulin. Afin de respecter le cycle de la végétation, les plantations devront être réalisées début mars au plus tard.

Il est aussi prévu de planter un buis devant l'église et un programme de plantations est envisagé à côté du presbytère, mêlant annuelles et persistantes.

Un projet d'éco pâturage est à l'étude pour le bassin de rétention de le Frilouse ; pour un cout de 1540 € par an pour mi-avril à mi-octobre. Il faut prévoir une cabane et renforcer le grillage d'environ 1,20 m de haut.

4ème commission : AFFAIRES SOCIALES - AFFAIRES SCOLAIRES - PERSONNELS

Rapporteur : Mme Florence THISE

Compte-rendu du conseil d'école

Mme le Maire expose les éléments principaux du conseil d'école qui a eu lieu le 08 novembre.

- L'APEN a été renouvelée ; un représentant par classe, un titulaire et un suppléant.
- La scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans, il est nécessaire de demander une dérogation pour ne scolariser les enfants que le matin.
- 225 enfants, bonne rentrée, projets. Bonne implication des nouveaux collègues ; l'ensemble des enseignants était présent. Présence du RASED une fois par semaine.
- Le projet d'école arrive à échéance fin 2019. Projet pédagogiques variés et motivants pour les élèves. Un assistant australien sera présent toutes les semaines pour des séances de conversation en anglais.

Point sur accueil élèves en situation de handicap

Mme le Maire expose les éléments nouveaux concernant l'accompagnement individualisé d'un enfant en situation de handicap. La commune mettra un terme à l'accompagnement dérogatoire (de compétence de l'Etat) le 20 décembre 2019. Les parents, la direction de l'école et les services de l'Etat ont été informés. Les parents doivent solliciter les services ad hoc pour la mise en place d'une AESH sur le temps scolaire et le temps de restauration.

Retour sur repas du 11 novembre

Mme Florence Thise présente le bilan du repas du 11 novembre. 180 repas ont été servis, l'animation et la décoration ont beaucoup plu. Il faudra étudier l'âge à partir duquel les invitations sont lancées.

Bilan de la banque alimentaire 2019

Mme Florence Thise présente le bilan de la banque alimentaire qui a eu lieu au Coccimarket les 29 et 30 novembre. 49,2 kg de denrées ont été collectés.

5ème commission RELATIONS EXTERIEURES

Rapporteur : M. Christophe FURET

Bulletin municipal

La distribution est programmée à partir du jeudi 19 décembre ; en même temps que le bulletin communautaire.

Retour sur les manifestations passées

Bilan Neuville dans la course : 15 octobre. Problème de main d'œuvre, planning doit être plus serré. Circulation compliquée pendant le défilé. Plus de communication, pot d'accueil à améliorer. Prochaine réunion le 12 décembre à 20h30 ; projet de thème pour 2020 : Les USA.

Bilan réunion publique : 16 octobre, environ 150 personnes. Belle présentation du projet de la mairie.

Manifestations à venir

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'installation très prochaine d'un food-truck de produits antillais à La Trugalle le lundi soir.

La distribution des sacs OM se prépare. Les consignes sont présentées aux élus qui tiendront les permanences. La distribution se fera dans l'ancienne école maternelle. Le planning des permanences mis à jour sera envoyé aux élus avant la fin de semaine.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 21 décembre à 20h30, à l'église. Une centaine de choristes composant le chœur de Le Mans Université animera cette soirée.

Les vœux du Maire se tiendront le 11 janvier à 11h30.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

+++++++